

MP	JJ/MM	
AR	JJ/MM	
OB	JJ/MM	

ARRÊTÉ
N°2018-04-01

**Portant délégation de signature du Président
aux agents intercommunaux de Versailles Grand Parc
relative à certains actes financiers et comptables**

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-9-1 et L.5211-9-2 ;

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 106 ;

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération n°2014.04.01, du Conseil communautaire du 10 avril 2014, portant sur l'élection du Président de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2017.12.17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant sur l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté n°2016-10-01, en date du 19 octobre 2016, relatif aux délégations du Président aux agents intercommunaux de Versailles Grand Parc pour la signature certains actes financiers et comptables ;

Vu l'arrêté n°2018-01-02 en date du 22 janvier 2018 et portant délégation de signature à M. Olivier BERTHELOT, Directeur Général des Services de Versailles Grand Parc ;

Vu l'arrêté n°2018-01-03 en date du 22 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Manuel PLUVINAGE, Directeur Général Adjoint des services de Versailles Grand Parc ;

Pour la bonne marche des services de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains documents soient assurés par des agents de la communauté d'agglomération.

Ces délégations doivent être matérialisées par un arrêté, notifié aux agents, envoyé en préfecture au service contrôle de légalité et publié pour entrer en vigueur.

Il convient de mettre à ces jours ces délégations.

ARRÊTE :

Article 1) L'arrêté n°2016-10-01, en date du 19 octobre 2016, relatif aux délégations du Président aux agents intercommunaux de Versailles Grand Parc pour la signature certains actes financiers et comptables, est abrogé et remplacé par les dispositions du présent arrêté ;

Article 2) Délégation de signature est donnée au Directeur Général des Services et au Directeur Général Adjoint des Services de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

- Monsieur Olivier BERTHELOT, Directeur Général des Services,
- Monsieur Manuel PLUVINAGE, Directeur Général Adjoint des Services,

pour toutes pièces comptables et financières, quelques soient leurs seuils, et notamment :

- celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses ;
- celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, ainsi que pour les annulations de titres ;
- les attestations et les certificats administratifs ou de prises en charges financières.

Article 3) Délégation de signature est donnée aux directeurs des services de la communauté d'agglomération inscrits dans le tableau d'habilitation ci-joint (annexe 1), pour les actes d'engagement, de recouvrement des recettes et d'annulation de titre quel que soit le seuil :

- Mme Carole BEAUCHET, Direction de la communication et des affaires générales
- M. Thomas BONHOURE, Direction aménagement, déplacements, développement économique et pépinière d'entreprises
- M. Serge CLAUDEL, Direction des bâtiments et de la construction
- Mme Gaëlle GALAND, Direction des finances
- Mme Anne GIBARD, Direction de la construction
- M. Jean-Luc LEGUAY, Direction de la construction
- M. Guillaume ORS, Direction des systèmes d'information et du numérique
- Mme Christine PALAU, Direction de l'enseignement musical et de la culture
- M. Olivier PÉRÈS, Direction des affaires juridiques
- M. PLUVINAGE Manuel, Directeur général adjoint des services
- Mme Véronique QUÉRU-FERNANDEZ, Direction des achats
- Mme Sylvie SAMUEL, Direction des ressources humaines
- Mme Marion SOULARD, Direction de l'environnement
- M. Bernard SOULÈS, Direction du conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc

Article 4) Délégation de signature est donnée aux directeurs des services de la communauté d'agglomération, inscrits dans le tableau d'habilitation ci-joint (annexe 2), pour les actes d'engagement, de recouvrement de la dépense de fonctionnement et d'annulation de titre dont le montant est inférieur ou égal à 3000€ et pour l'engagement de la dépense en investissement dont le montant est inférieur ou égal à 8000€ :

- Mme Carole BEAUCHET, Direction de la communication et des affaires générales
- M. Thomas BONHOURE, Direction aménagement, déplacements, développement économique et pépinière d'entreprises
- M. Serge CLAUDEL, Direction des bâtiments et de la construction
- Mme Gaëlle GALAND, Direction des finances
- Mme Anne GIBARD, Direction des bâtiments
- M. Jean-Luc LEGUAY, Direction de la construction
- M. Guillaume ORS, Direction des systèmes d'information et du numérique
- Mme Christine PALAU, Direction de l'enseignement musical et de la culture
- M. Olivier PÉRÈS, Direction des affaires juridiques
- M. Manuel PLUVINAGE, Directeur général adjoint des services
- Mme Véronique QUÉRU-FERNANDEZ, Direction des achats
- Mme Sylvie SAMUEL, Direction des ressources humaines

- Mme Marion SOULARD, Direction de l'environnement
- M. Bernard SOULÈS, Direction du conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc

Article 5) Délégation de signature est donnée aux responsables des services et assimilés de la communauté d'agglomération, inscrits dans le tableau d'habilitation ci-joint (annexe 2), pour les actes d'engagement de la dépense de fonctionnement dont le montant est inférieur ou égal à 2000€ et pour l'engagement de la dépense en investissement dont le montant est inférieur ou égal à 3000€ :

- M. Dominique BÉRAU, Service parc autos
- M. François CAZAJOUS, Service achats
- M. Damien CHEVASSUS-AU-LOUIS, Service des finances
- M. Marc DREZET, Service parc auto
- Mme Virginie GIBOIRE, Services environnement
- M. Laurent GLOCK, Service d'Informations et du numérique, Service production
- M. Thierry GRIMAUD, Service parc autos
- Mme Julie HODEZ, Pôle ingénierie territorial et Système d'information géographique
- Mme Anne LEBRUN, Services affaires juridiques
- Mme Hélène LONGUÉPÉE, Service développement économique et pépinière d'entreprises
- Mme Isabelle MALOSSE, Service prévention
- M. Soryann OUK, Service du service habitat et politique de la ville
- M. Fabrice PAUCHET, Service parc autos
- Mme Odile PATRY, Systèmes d'Informations et du Numérique
- Mme Sarah PAULIN, Service déplacements
- Mme Anne-Sophie PERRIN-ROESCH, Service management et développement des compétences
- Mme Chantal PHILY-RENAUD, Service achats
- Mme Odile RACE, Services bâtiments et construction
- M. Mathieu RECHER, Service administratif et financier DSIN
- Mme Corinne SAGET, Pépinière d'entreprises
- M. Christian THOMAS, Service des bâtiments

Article 6) Les présentes délégations prendront fin au cas où les délégataires viendraient à cesser leur fonctions ;

Article 7) Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de Versailles municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 8) Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Monsieur le Trésorier de Versailles municipale,

et l'arrêté sera notifié aux intéressés et affiché aux lieu et place ordinaires.

Fait à Versailles, en deux exemplaires originaux,
Le **10 AVR. 2018**



Le Président,

François de MAZIÈRES
Maire de Versailles

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

DIRECTION DES FINANCES
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC

HABILITATIONS DE SIGNATURE

Les membres de la Direction Générale sont habilités pour l'ensemble des services,
quelque soit le seuil à engager

Annexe 1 : RECETTES (états de recouvrement)

Code gestionnaire E-SEDIT	SERVICES	DIRECTEURS
A0010	ELUS VGP	Manuel PLUVINAGE
A0500	COMMUNICATION VGP	Carole BEAUCHET
B1200	DRH SERVICES COMMUNS	Sylvie SAMUEL
B1210	PAIE CARRIERE SANTE	Sylvie SAMUEL
B1220	MANAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES (FORMATION)	Sylvie SAMUEL
B1230	EMPLOI MOBILITES	Sylvie SAMUEL
B1240	PREVENTION	Sylvie SAMUEL
B1300	DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE	Guillaume ORS
C2000	ADMINISTRATION GENERALE	Carole BEAUCHET Manuel PLUVINAGE
C2010	FINANCES	Gaëlle GALLAND
C2100	DIRECTION AMENAGEMENT TRANSPORTS DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Thomas BONHOURS
C2110	AMENAGEMENT	Thomas BONHOURS
C2120	HABITAT	Manuel PLUVINAGE
C213001	TRANSPORTS	Thomas BONHOURS
C213002	CIRCULATIONS DOUCES	Thomas BONHOURS
C215001	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Thomas BONHOURS
C215002	PEPINIERE D'ENTREPRISES	Thomas BONHOURS
C2200	CULTURE SERVICE COMMUNE	Christine PALAU

DIRECTION DES FINANCES
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC

HABILITATIONS DE SIGNATURE

Les membres de la Direction Générale sont habilités pour l'ensemble des services,
quelque soit le seuil à engager.

Annexe 2 : DÉPENSES (engagements)

Code gestionnaire E-SEDIT	SERVICES	DIRECTEURS	CHEFS DE SERVICE et assimilés
		Fonctionnement <3000 € Investissement < 8000 €	Fonctionnement < 2000 € Investissement < 3000 €
A0010	ELUS VGP	Manuel PLUVINAGE	
A0500	COMMUNICATION VGP	Carole BEAUCHET	
B1200	DRH SERVICES COMMUNS	Sylvie SAMUEL	
B1210	PAIE CARRIERE SANTE	Sylvie SAMUEL	
B1220	MANAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES (FORMATION)	Sylvie SAMUEL	Anne-Sophie PERRIN-ROESCH
B1230	EMPLOI MOBILITES	Sylvie SAMUEL	
B1240	PREVENTION	Sylvie SAMUEL	Isabelle MALOSSE
B1300	DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE	Guillaume ORS	Odile PATRY Laurent GLOCK Mathieu RECHER
C2000	ADMINISTRATION GENERALE	Carole BEAUCHET Manuel PLUVINAGE	
C2010	FINANCES	Gaëlle GALLAND	Damien CHEVASSUS-AU-LOUIS
C2100	DIRECTION AMENAGEMENT TRANSPORTS DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Thomas BONHOURE	
C2110	AMENAGEMENT	Thomas BONHOURE	Guillaume PORCHERON
C2120	HABITAT	Manuel PLUVINAGE	Soryann OUK
C213001	TRANSPORTS	Thomas BONHOURE	Sarah PAULIN
C213002	CIRCULATIONS DOUCES	Thomas BONHOURE	Sarah PAULIN
C215001	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Thomas BONHOURE	Hélène LONGUEPEE
C215002	PEPINIERE D'ENTREPRISES	Thomas BONHOURE	Hélène LONGUEPEE Corinne SAGET
C2200	CULTURE SERVICE COMMUNE	Christine PALAU	
C2260	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE VERSAILLES GRAND PARC	Christine PALAU Bernard SOULES Manuel PLUVINAGE	
C2300	ENVIRONNEMENT	Marion SOULARD	Virginie GIBOIRE

C240001	PÔLE INGENIERIE TERRITORIAL	Manuel PLUVINAGE	Julie HODEZ
C240002	SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	Manuel PLUVINAGE	Julie HODEZ
D3320	ACHATS	Véronique QUERU- FERNANDEZ	François CAZAJOUS Chantal PHILY RENAUD
D3200	AFFAIRES JURIDIQUES	Olivier PERES	Anne LEBRUN
F5100	BÂTIMENTS	Serge CLAUDEL Anne GIBARD Jean-Luc LEGUAY	Odile RACE Christian THOMAS
F5400	CONSTRUCTION	Serge CLAUDEL Anne GIBARD Jean-Luc LEGUAY	Odile RACE
F5520	PARC AUTOS	Serge CLAUDEL	Marc DREZET Thierry GRIMAUD Fabrice PAUCHET Dominique BERAU

Résumé de l'acte

078-247800584-20180410-20180410AGFIN-AI

Numéro de l'acte : 20180410AGFIN
Date de décision : mardi 10 avril 2018
Nature de l'acte : Actes individuels
Objet : Arrêté n°2018 04 01 portant délégation de signature du Président aux agents intercommunaux de Versailles Grand Parc relative à certains actes financiers et comptables.
Classification : 4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Rédacteur : Christelle BOURGEOIS
AR reçu le : 10/04/2018
Numéro AR : 078-247800584-20180410-20180410AGFIN-AI
Document principal : Arrêté 2018 04 01 Délégation de signature aux administratifs.pdf

Historique :

10/04/18 16:49	En cours de création	
10/04/18 16:57	En préparation	Christelle BOURGEOIS
10/04/18 16:57	Reçu	Christelle BOURGEOIS
10/04/18 16:57	En cours de transmission	
10/04/18 16:58	Transmis en Préfecture	
10/04/18 18:16	Accusé de réception reçu	

